

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE268

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 2

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 4° Au dernier alinéa de l'article L. 621-8, les mots : « au même établissement » sont remplacés par les mots : « à l'observatoire mentionné à l'article L. 692-1 ».

« 5° A l'article L. 621-8-1, le mot : « second » est remplacé par le mot : « troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.